STePRiM d'intention de la CLEDA

STePRiM: stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne

Date Labellisation: 17 juin 2020

Durée (période): 3 ans

1 – Bassin de risques

Bassin versant du Drac et ses affluents sur le territoire des Hautes-Alpes : vallées du Champsaur et du Valgaudemar et la commune de Dévoluy

Sont pris en compte principalement les phénomènes de crues torrentielles et d'inondations, d'avalanche, de chute de blocs et de glissement de terrain.

2 – Organisation de la maîtrise d'ouvrage de la STePRiM



Porteur de la STePRiM : Communauté Locale de l'Eau du Drac amont (CLEDA)

Statut juridique: Syndicat Mixte

Adresse: Place Waldems - 05 500 Saint-Bonnet-en-

Champsaur

• 3 – Montant total du projet : 440 000€ (mélanges de chiffrage HT et TTC)

Financeurs principaux:

Collectivités maître d'ouvrage : 241 500 €

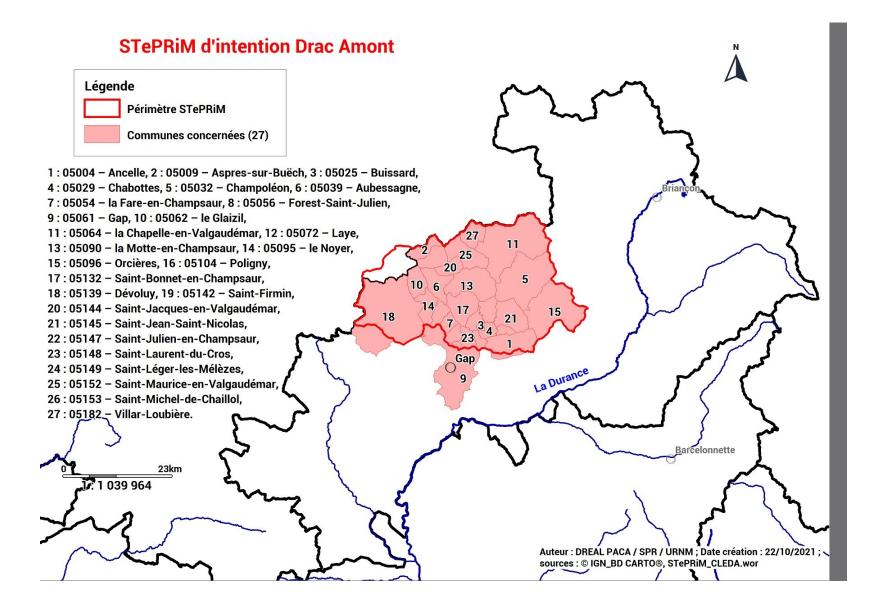
État : 198 500 €





4 – Périmètre de la STePRiM

La STePRiM s'étend sur les 27 communes des Hautes-Alpes du bassin de risque du Drac amont. 15 000 habitants hors périodes touristiques y sont recensés.



Liste des communes :

1: 05004 - Ancelle, 2: 05009 - Aspres-sur-Buëch, 3: 05025 - Buissard, 4: 05029 - Chabottes, 5: 05032 - Champoléon, 6: 05039 - Aubessagne, 7: 05054 - la Fare-en-Champsaur, 8: 05056 - Forest-Saint-Julien, 9: 05061 - Gap, 10: 05062 - le Glaizil, 11: 05064 - la Chapelle-en-Valgaudémar, 12: 05072 - Laye, 13: 05090 - la Motte-en-Champsaur, 14: 05095 - le Noyer, 15: 05096 - Orcières, 16: 05104 - Poligny, 17: 05132 - Saint-Bonnet-en-Champsaur, 18: 05139 - Dévoluy, 19: 05142 - Saint-Firmin, 20: 05144 - Saint-Jacques-en-Valgaudémar, 21: 05145 - Saint-Jean-Saint-Nicolas, 22: 05147 - Saint-Julien-en-Champsaur, 23: 05148 - Saint-Laurent-du-Cros, 24: 05149 - Saint-Léger-les-Mélèzes, 25: 05152 - Saint-Maurice-en-Valgaudémar, 26: 05153 - Saint-Michel-de-Chaillol, 27: 05182 - Villar-Loubière.

• 5 - Objectifs de la STePRiM

La STePRiM d'intention portée par la CLEDA pour la période 2020 -2023 comprend huit actions visant à :

- → renforcer les connaissances sur les aléas et les ouvrages de protection ;
- → renforcer la conscience du risque par des actions de communication ;
- → améliorer les systèmes de surveillance et les documents de gestion de crise ;
- → améliorer l'intégration du risque dans les documents de planification et d'urbanisme.

⇒ Pour en savoir plus : https://cleda.fr/s-te-p-ri-m/

05039 - Aubessagne => Chaiuffayer, les Costes et Saint-Eusèbe-en-Champsaur depuis le 01/01/2018